Etats financiers annuels de SICAV

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Samia BELHADJ.

BILAN ARRETE AU 31/12/2014 (Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

		(Exprime en dinars)		
<u>ACTIF</u>		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	
AC1-	PORTEFEUILLE-TITRES	4 625 555	5 012 597	
а-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 507 301	4 776 297	
b-	Obligations et valeurs assimilées	118 254	236 300	
c-	Autres valeurs	-	-	
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	1 661 186	1 454 708	
a-	Placements monétaires	493 541	-	
b-	Disponibilités	1 167 645	1 454 708	
AC3-	Créances d'exploitation	-	-	
AC4-	Autres actifs	-	-	
	TOTAL ACTIF	6 286 742	6 467 305	
PASSIF				
PA1-	Opérateurs créditeurs	7 340	8 441	
PA2-	Autres créditeurs divers	93 261	213 957	
	TOTAL PASSIF	100 601	222 398	
ACTIF N	<u>ET</u>			
CP1-	Capital	6 078 159	6 172 551	
CP2-	Sommes distribuables	107 982	72 356	
а-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	90	
b-	Sommes distribuables de l'exercice	107 976	72 267	
	ACTIF NET	6 186 141	6 244 907	
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 286 742	6 467 305	

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2014</u>	01/01/2013
	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	150 995	111 946
a- Dividendes	142 629	98 839
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 366	13 106
c- Revenus des autres valeurs	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	50 938	57 606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	201 933	169 552
CH 1- Charges de gestion des placements	74 593	77 661
REVENU NET DES PLACEMENTS	127 340	91 891
PR 3- Autres produits	13 835	15 012
CH 2- Autres charges	32 779	34 630
RESULTAT D EXPLOITATION	108 396	72 273
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-419	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	107 976	72 267
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation	419	6
(annulation)		
Variation des plus (ou moins) values – potentielles sur titres	515 474	-420 473
Plus (ou moins) values réalisées sur - cession des titres	-555 389	-95 220
_ Frais de négociation de titres	-9 507	-10 595
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	58 974	-454 015

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31/12/2014

		01/01/2014	01/01/2013
		<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
AN 1-	VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT		
	DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
а-	Résultat d 'Exploitation	108 396	72 273
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	515 474	-420 473
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-555 389	-95 220
d-	Frais de négociation de titres	-9 507	-10 595
AN 2-	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-72 118	-66 627
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
а-	Souscriptions		
_	Capital	-	4 239 351
_	Régularisation des sommes non distribuables	-	23 061
	Régularisation des sommes distribuables	-	2 418
_	Droits d'entrée	-	43 047
b-	Rachats		
_	Capital	-46 150	-4 245 387
_	Régularisation des sommes non distribuables	1 180	-22 770
_	Régularisation des sommes distribuables	-652	-2 425
_	Droit de sortie	-	
	VARIATION DE L ACTIF NET	-58 766	-483 346
AN 4-	ACTIF NET		
а-	en début de l'exercice	6 244 907	6 728 253
b-	en fin de l'exercice	6 186 141	6 244 907
AN 5-	NOMBRE D'ACTIONS		
а-	en début de l'exercice	94 824	94 910
b-	en fin de l'exercice	94 115	94 824
	VALEUR LIQUIDATIVE	65,730	65,858
AN6-	TAUX DE RENDEMENT	0,96%	-6,11%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2014

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1-	Note sur le Portefeuille-titres
------	---------------------------------

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 625 555 DT contre 5 012 597 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

(annexe IV)

Mouvement du Portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2013	5 982 961	3 900	-974 264	5 012 597	
Acquisition de l'exercice Actions Obligations de société Emprunts d'état	1 584 246			1 584 246	
Titres OPCVM Remboursement et cession de l'exercice Cession Actions Cession Obligations de société	2 329 273			2 329 273	-555 389
Cession Emprunts d'état Remboursement obligations de société Remboursement Emprunts d'état	116 200			116 200	
Cession OPCVM	11 109			11 109	
Variation des intérêts courus Variation des plus ou moins values potentielles		-1 846	487 141	-1 846 487 141	
	5 110 624	2 054	-487 123	4 625 555	-555 389

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 1 661 186 DT contre 1 454 708 DT au 31-12-2013, et se détaille ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Placement à terme	-	-
Certificats de dépôts ATB 6,18% 120j	493 541	-
Disponibilités	1 167 645	1 454 708
TOTAL	1 661 186	1 454 708

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Créance CDS Billets de trésorerie	311 667	339 999
Provision /créance CDS	-311 667	-339 999
TOTAL	-	-

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
rémunération à payer au gestionnaire	6 160	6 081
rémunération à payer au dépositaire	1 180	2 360
TOTAL	7 340	8 441

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'éleve à 93 261DT au 31-12-2014 contre 213 957DT au 31-12-2013 et se détaille ainsi :

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Achat Actions	51 456	173 144
Frais transactions	192	-
redevance CMF	522	515
Honoraires Commissaires	14 235	13 241

aux comptes		
frais publications	251	201
Jetons de présence	10 000	10 000
Retenue à la source	890	1 141
TCL	23	23
Divers	15 692	15 692
TOTAL	93 261	213 957

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4ème trimestre de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	3
Montant	6 172 551
Nombre de titres	94 824
Nombre d'actionnaires	28

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués			
Montant	-46 150		
Nombre de titres rachetés	709		
Nombre d'actionnaires sortants	1		

Autres effets s/capital			
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-555 389		
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres			
Régularisation des sommes non distribuables	1 180		
Frais de négociation de titres	-9 507		

<u>Capital au 31/12/201</u>	4
Montant	6 078 159
Nombre de titres	94 115
Nombre d'actionnaires	27

CP2- Sommes distribuables

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	107 976	72 267
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	90
Sommes distribuables	107 982	72 356

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Au 31-12-2014, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 150 995 DT contre 111 946 DT au 31-12-2013

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Actions	142 629	98 839
Revenus des obligations	8 366	13 106
TOTAL	150 995	111 946

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 50 938 DT au 31-12-2014 et se détaillent comme suit:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenu des Placements à terme	-	22 804
Revenu des Certificats de dépôts	2 224	2 308
Intérêts sur comptes de dépôts	48 714	32 494
TOTAL	50 938	57 606

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2014 à 311 667 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2014, ARABIA Sicav a encaissé 13 835 DT d'intérêts. Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

CH1- Charges de gestion des Placements

01/01/2014	01/01/2013
31/12/2014	31/12/2013

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération l' AFC	de	73 413	76 480	
------------------------	----	--------	--------	--

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie de ses prestations , le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 D TTC par an.

A partir du 01 janvier 2015, les honoraires du dépositaire seront ramenés à 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signé en date du 26 décembre 2014.

La rémunération de l'ATB	1 180	1 180	
TOTAL	74 593	77 661	

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	01/01/2014	01/01/2013
Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	6 221	6 481
Commissaire aux comptes	15 295	15 588
Publicité et publication	450	650
Services bancaires	21	21
Timbre fiscal	8	10
Jetons de présence	10 000	11 248
TCL	584	632
Autres Impôts	200	-
TOTAL	32 779	34 630

AUTRES INCORMATIONS	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
AUTRES INFORMATIONS	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Données par actions				
Revenus des placements	2,146	1,788	1,792	2,024
Charges de gestion des placements	0,793	0,819	0,920	0,874
placements				
Revenu net des placements	1,353	0,969	0,872	1,150
-				
Autres charges	0,348	0,365	0,337	0,301
Autres produits	0,147	0,158	0,171	0,176
Résultat d'exploitation	1,152	0,762	0,706	1,025
Dán de de cia e de crás eltat				
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,004	0,000	-0,014	0,000
Sommes distribuables de la	1,147	0,762	0,692	1,025
période				
Régularisation du Résultat	0,004	0,000	0,014	0,000
d'exploitation (annulation)			•	
Frais de négociation de titres Variation des plus ou moins	-0,101	-0,112	-0,089	-0,145
Values potentielles /Titres	5,477	-4,434	-3,348	-0,410
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-5,901	-1,004	-0,779	-0,677
our occordinate intect				
Résultat net de la période	0,627	-4,788	-3,510	-0,207
Droit d'entrée	-	0,454	-	0,004
résultat non distribuable de l'exercice	-0,525	-5,096	-4,216	-1,228
1 exercice				
régularisation du résultat non	0,013	0,003	0,009	-0,002
distribuable	0,013	0,003	0,003	-0,002
Sommes non distribuables de				
l'exercice	-0,513	-5,093	-4,207	-1,229
Distribution des dividendes	0,763	0,702	1,023	0,880
Nombre d' Actions	94 115	94 824	94 910	98 509
Valeur liquidative	65,730	65,858	70,891	75,430

Ratios de gestion des placements	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,64%	1,20%	1,20%	1,20%
Autres charges /Actif net moyen	0,28%	0,53%	0,44%	0,48%
Résultat distribuable/Actif net moyen	0,93%	1,12%	0,90%	0,91%

NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE ARRETE AU 31/12/2014

ANNEXE IV

DESIGNATION DU		.	V. 1. 0.1/10/0011		%
TITRE	Nbre/Titre	Coût d'acq	Val au 31/12/2014	% ACTIF	Capital
ACTIONS VALEURS					
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET					
DROITS RATTACHES:	1 117 907	4 994 424,380	4 507 301,444	71,70%	
Actions et droits	1 117 711	4 796 205,624	4 206 299.664	66,91%	
<u>rattachés :</u>		4 7 90 200,024	4 200 299,004	00,9170	
AIR LIQUIDE	59	19 462,425	13 865,000	0,22%	0,00%
AL KIMIA	300	17 980,000	17 700,000	0,28%	0,02%
ASSAD	62 000	545 929,918	496 806,000	7,90%	0,52%
ATL	100 000	336 988,098	267 900,000	4,26%	0,40%
BTE	9 600	242 648,680	238 944,000	3,80%	0,96%
Carthage Cement	17 000	58 400,000	41 259,000	0,66%	0,01%
CEREALIS	42 126	284 605,500	287 130,816	4,57%	0,86%
CIMENT DE BIZERTE	83 000	731 079,959	534 520,000	8,50%	0,19%
CITY CARS	6 000	65 700,000	68 838,000	1,09%	0,04%
DELICE HOLDING	830	12 118,000	12 567,860	0,20%	0,00%
ECYCL	18 000	198 177,600	294 732,000	4,69%	0,33%
HANNIBAL LEASE	30 000	285 000,000	234 270,000	3,73%	0,52%
MAG GENERAL	1 800	57 480,000	57 369,600	0,91%	0,02%
MIP	5 196	24 421,200	12 226,188	0,19%	0,12%
MONOPRIX	5 800	139 108,000	127 217,200	2,02%	0,03%
SOTEMAIL	57 000	144 300,000	162 450,000	2,58%	0,22%
OTH	60 000	390 442,965	432 300,000	6,88%	0,11%
SFBT	1 000	22 420,000	22 512,000	0,36%	0,00%
SOTUVER	76 000	546 515,700	399 760,000	6,36%	0,35%
TELNET	2 000	14 520,377	10 172,000	0,16%	0,02%
TPR	20 000	110 190,098	86 360,000	1,37%	0,04%
TGH	520 000	548 717,104	387 400,000	6,16%	0,48%
Titre OPCVM	<u>196</u>	<u>198 218,756</u>	301 001,780	<u>4,79%</u>	
FCP AXIS K PRUDENT FCP CAPITALISATION	20	22 218,756	47 706,100	0,76%	0,37%
ET GARANTIE	176	176 000,000	253 295,680	4,03%	0,44%
OBLIGATIONS DE					
SOCIETES:	5 810	116 200,000	118 254,009	1,88%	
ATL 2010/1	5 810	116 200,000	118 254,009	1,88%	
TOTAL	0010	5 110 624,380	4 625 555,453	73,58%	
IOTAL		3 110 024,300	4 025 555,455	13,30%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2014

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprenant, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du Csc et les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 6 286 742, Dinars, un état de résultat comportant des sommes distribuables de l'exercice de 107 976, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 58 766, Dinars.
- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par votre conseil d'administration notre responsabilité consiste en l'occurrence à les auditer en vue d'émettre un avis sur leur régularité et sincérité.

Nous avons examiné les Etats financiers selon les Normes de la profession; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté en effet des diligences pour :

- collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les Etats financiers;
- évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des Etats financiers;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des Etats financiers et, pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2014 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Sans remettre en cause l'opinion, ci-dessus, devons nous vous informer aussi que la comptabilité est tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.

II - Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2014.

Nous signalons, de même, que sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de votre Sicav.

Tunis, le 30 mars 2015 Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) <u>Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants</u> :

Votre Président nous a informés par avis du 30 mars 2015 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2014, en vertu d'une décision de votre AGO du 25 avril 2014, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 10 000, Dinars soit, un montant net par administrateur, de 1 000, Dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 73 413, Dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 1 180, Dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2014, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, cidessus; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 30 mars 2015
Le commissaire aux comptes

Samia BELHADJ